

PITCHS MIFA 2025 INSCRIPTION & RÈGLEMENT (Courts métrages, Longs métrages, Séries & spéciaux TV, Expériences immersives)

Modalités générales

Quelle que soit la catégorie pour laquelle vous concourez, seuls seront pris en compte les projets inscrits en ligne (www.annecyfestival.com) avant le **31 janvier 2025 (23:59 heure locale)** et accompagnés de leur dossier numérique complet. Votre dossier numérique devra impérativement :

- **respecter le règlement propre à sa catégorie**
- **être téléchargé à la fin de votre inscription en ligne** (attention, cette étape est impérative pour valider votre inscription) **sous 1 seul et même fichier PDF n'excédant pas 50 Mo.**

L'inscription est gratuite.

Pour toute question, consulter en premier lieu notre Centre d'aide sur <https://helpdesk.annecyfestival.com/fr/>, puis contacter pitchsmifa@citia.org

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Seuls les projets en développement et suffisamment matures pour affronter le marché seront acceptés. Les scripts seuls ne seront pas pris en compte.

Les projets devront être inscrits en ligne par son ou ses auteurs et respecter les conditions du présent règlement, quels qu'en soient les techniques de réalisation (traditionnelles ou nouvelles, **avec un minimum de 50 % d'animation**), le public ciblé, le mode de narration (fiction, documentaire, pédagogique, expérimental, etc.), l'âge et la nationalité du ou des auteurs.

Votre dossier devra impérativement être rédigé en anglais en raison de la présence de sélectionneurs anglophones (nous n'attendons pas du dossier qu'il soit rédigé dans un anglais parfait, dans la mesure où l'idée générale du projet est compréhensible). **Pour les francophones, l'envoi d'une version française est obligatoire en plus du dossier anglais.**

La présentation générale reste libre, dans la mesure où l'ensemble des documents requis figurent dans le dossier. Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait qu'un projet présenté avec soin sera plus attractif pour les lecteurs.

Un même auteur ne peut inscrire plus de 2 projets de courts métrages ou de spéciaux/séries TV la même année, de même qu'un producteur pour des projets de longs métrages ou d'expériences immersives.

Sont exclus les projets réalisés dans le cadre d'un cursus de formation.

2. AUTORISATION DE DIFFUSION

En acceptant le présent règlement, vous autorisez CITIA à reproduire et diffuser, à titre gratuit, sur l'ensemble de ses supports de communication, des éléments graphiques et audiovisuels (trailer, teaser, pilote) fournis par vos soins lors de l'inscription.

Et dans le cadre de sa mission de conservation du patrimoine cinématographique, CITIA procède à un archivage de ces mêmes éléments.

3. CAS NON PRÉVUS

La direction de CITIA réglera les cas non prévus dans le présent règlement.

4. CONTESTATIONS

Votre candidature aux Pitches Mifa 2025 implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation sur le sens de ceux-ci, les tribunaux du siège de l'organisateur (tribunal de grande instance d'Annecy) sont seuls compétents, la version française faisant foi.

Documents obligatoires par catégorie

Courts métrages

Seuls peuvent être inscrits les projets de courts métrages d'animation en développement portés par un ou plusieurs auteurs.

L'inscription d'un projet se fait à titre individuel par son ou ses auteurs obligatoirement.

Un même producteur ne peut se positionner sur plus de 2 projets de courts métrages la même année. Un projet ayant déjà fait l'objet d'éventuels engagements avec un producteur peut être inscrit mais cela devra être stipulé.

Le projet présenté ne peut faire l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision.

■ Documents requis pour soumettre un projet de courtmétrage :

- **Éléments narratifs** (entre 5 et 10 pages en moyenne)
 - **introduction du projet** (titre et image représentative du projet, format, public cible...)
 - **synopsis** (court résumé de l'histoire)
 - **traitement du projet** (description détaillée de l'histoire)
 - **concept du projet** (traitement graphique et musical, ambiance, références...)
 - **note d'intention de l'auteur/réalisateur** (origine du projet, objectifs, intentions...)
 - **note précisant l'avancement du projet** : état actuel et étapes à venir, objectifs, engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant)
- **Éléments graphiques** (longueur libre)
 - **storyboard** (complet ou en partie réalisé)
 - **éléments graphiques disponibles** : décors, personnages, model sheets, recherches graphiques, références, etc.
- **Éléments d'ordre administratif**
 - **CV du ou des auteurs**
 - **note précisant l'état de la chaîne des droits** (cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante...)
 - **note datée et signée attestant que le projet ne fait pas l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision (une simple phrase suffit)**

Longs métrages

Seuls peuvent être inscrits les projets de longs métrages d'animation en développement portés par un ou plusieurs auteurs et/ou producteurs délégués et pour lesquels une sélection aux Pitches Mifa serait l'occasion d'une **première présentation publique européenne sur l'année en cours.**

■ Documents requis pour soumettre un projet de long métrage :

- **Éléments narratifs** (entre 10 et 20 pages en moyenne)
 - **introduction du projet** (titre et image représentative du projet, format, public cible...)
 - **synopsis** (court résumé de l'histoire)
 - **traitement du projet** (description détaillée de l'histoire)
 - **concept du projet** (traitement graphique et musical, ambiance, références...)
 - **note d'intention** (origine du projet, objectifs/intentions...)
 - **note précisant l'avancement du projet** : état actuel et étapes à venir, objectifs, engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant)
 - **note précisant le budget prévisionnel, le pourcentage sécurisé et les recherches de financement en cours**
- **Éléments graphiques** (longueur libre)
 - **éléments graphiques disponibles** : décors, personnages, model sheets, recherches graphiques, références, etc.
 - **tout élément d'ordre artistique ou de production que le(s) porteur(s) du projet juge(nt) utile de joindre** (premières images, trailer/teaser...)
- **Éléments d'ordre administratif**
 - **CV du ou des auteurs**
 - **note précisant l'état de la chaîne des droits** (cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante...)
 - **note datée et signée, attestant que le projet n'a pas déjà fait l'objet d'une présentation publique dans le cadre d'une autre manifestation européenne sur l'année en cours (une simple phrase suffit)**

Séries ou spéciaux TV

Seuls peuvent être inscrits les projets de séries TV ou de spéciaux TV d'animation en développement portés par un ou plusieurs auteurs et pour lesquels les Pitches Mifa seraient le cadre d'une **première présentation européenne sur l'année en cours.** Sont également acceptés les projets de séries web.

L'inscription d'un projet se fait à titre individuel par son ou ses auteurs obligatoirement.

Un même producteur ne peut se positionner sur plus de 2 projets de séries TV ou de spéciaux TV d'animation la même année. Un projet ayant déjà fait l'objet d'éventuels engagements avec un producteur peut être inscrit mais cela devra être stipulé.

Le projet présenté ne peut pas faire l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision.

■ Documents requis pour soumettre un projet de série ou de spécial d'animation pour la télévision :

- **Éléments narratifs** (entre 5 et 10 pages en moyenne)
 - **introduction du projet** (titre et image représentative du projet, format, public cible...)

- **synopsis** (court résumé de l'histoire)
- **concept du projet** (story line/trame narrative plus détaillée, traitement graphique et musical, ambiance, références...)
- **note d'intention** (origine du projet, objectifs/intentions...)
- **exemples d'épisodes** : 3 au minimum, 6 au maximum
- **note précisant l'avancement du projet** : état actuel et étapes à venir, objectifs, engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant)
- **Éléments graphiques** (longueur libre)
 - **éléments graphiques disponibles** : décors, personnages, model sheets, recherches graphiques, références, etc.
 - **tout élément d'ordre artistique ou de production que le(s) porteur(s) du projet juge(nt) utile de joindre** (premières images, pilote...)
- **Éléments d'ordre administratif**
 - **CV du ou des auteurs**
 - **note précisant l'état de la chaîne des droits** (cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante...)
 - **note datée et signée, attestant qu'il n'a pas déjà fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'une autre manifestation européenne sur l'année en cours, ni d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision (une simple phrase suffit)**

Expériences immersives

Seuls peuvent être inscrits les projets d'expériences immersives en développement portés par un ou plusieurs auteurs et/ou producteurs délégués et pour lesquels l'animation reste majoritaire.

Les projets devront être suffisamment matures pour fournir un premier rendu de l'expérience envisagée (prototype/démo).

Seront éligibles les projets d'animation reposant sur une création originale en réalité augmentée (AR), virtuelle (VR), mixte (MR) ou employant toute autre médium numérique innovant proposant une nouvelle forme de narration immersive.

■ Documents requis pour soumettre un projet d'expérience immersive :

- **Éléments narratifs** (entre 5 et 15 pages en moyenne)
 - **introduction du projet** (titre et image représentative du projet, format, public cible...)
 - **note globale de présentation du concept/de l'univers du projet**
 - **note stratégique de présentation et d'explicitation du caractère expérimental du projet** : architecture du projet, schéma de narration, choix du/des média(s), traitement visuel et sonore, adéquation du projet par rapport au(x) support(s) envisagé(s) et au public cible, niveau d'immersion et d'interaction souhaitée, place du spectateur...
 - **note de développement du projet** (état d'avancement, objectifs à court et moyen termes, stratégie de financement et de distribution...)
- **Éléments graphiques ou techniques** (longueur libre)
 - lien vers un prototype de l'expérience accompagné d'une note explicative de l'état d'avancement du projet
 - précisions sur le type de technologie choisi
 - **tout autre élément d'ordre artistique ou de production que le(s) porteur(s) du projet juge(nt) utile de joindre** : recherches graphiques, liens ou sites Internet, projets/expériences précédentes, etc.
- **Éléments d'ordre administratif**
 - **note financière synthétique** estimative du budget et du plan de financement
 - **le CV et la filmographie** des principaux membres de l'équipe et des sociétés impliquées
 - **la copie des contrats passés avec les auteurs**, en cas de dépôt d'un projet par une entreprise de production
 - **note précisant l'état de la chaîne des droits** (dépôt auprès d'une société d'auteurs, cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante)

Documentaires

A l'occasion du Mifa 2025, une nouvelle session de Pitches Mifa dédiée aux documentaires animés est créée. Cette session réunira une sélection de projets de courts métrages, long métrages, séries TV et spéciaux TV au sein d'une même séance visant à mettre en valeur la création documentaire. Seront éligibles à cette nouvelle sélection les projets soumis dans les catégories précédemment citées et ayant sélectionné l'option « documentaire » dans leur formulaire d'inscription.

Résultats des sélections

1. SÉLECTION

Seuls les dossiers complets et conformes aux conditions énoncées dans le présent règlement seront soumis à un jury composé d'un membre de CITIA, de professionnels et/ou de partenaires du Festival et du Mifa.

Les délibérations se déroulent fin mars. L'annonce des résultats se fera par courriel le plus rapidement possible, et ce, avant la fin avril.

Dès lors, nos équipes échangeront avec les auteurs des projets sélectionnés et les accompagneront sur l'ensemble des étapes à venir.

Tous les projets sélectionnés bénéficieront d'une communication spécifique sur le site Internet et les supports de communication

CITIA.

2. CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

■ En cas de sélection, il sera offert :

- **Courts métrages, Séries & spéciaux TV d'animation** : une accréditation Mifa permettant d'accéder à l'ensemble des événements sera accordée à un maximum de 2 auteurs par projet sélectionné. L'accréditation sera individuelle et ne pourra, en aucun cas, être transférée au producteur.
 - **Longs métrages, Expériences immersives** : une accréditation Mifa permettant d'accéder à l'ensemble des événements sera accordée à un maximum de 2 auteurs et 1 producteur par projet sélectionné.
 - **Documentaires** : les conditions sont celles correspondantes à la catégorie d'origine de chaque projet.
- Le transport et l'hébergement restent à la charge des porteurs de projets sélectionnés.

En cas de soutien par le programme Animation du Monde (projets issus de territoires où l'animation est émergente, plus d'infos sur notre page www.annecyfestival.com/le-mifa/presentation-pitches-mifa/animation-du-monde), il sera offert à un auteur par projet :

- une accréditation Mifa permettant d'accéder à l'ensemble des événements
 - l'hébergement : check in le dimanche précédent l'ouverture de l'événement et check out le vendredi (soit 5 nuits maximum – possibilité de prolonger son séjour mais à la charge de l'auteur)
- Le transport reste à la charge des auteurs sélectionnés.

3. PITCHS

Les projets sélectionnés disposeront d'une visibilité à l'occasion du Mifa 2025 :

- **Pitch live** : 10 min de présentation face à un public de professionnels au Mifa (salle de plus de 350 places)
- Les présentations sont faites en langue française ou anglaise, une traduction simultanée étant proposée en salle. Toutefois, s'agissant d'un événement international, la pratique du pitch en anglais reste fortement recommandée.
- Pour chaque projet, une seule vérification technique sera faite (date et horaire à déterminer en amont avec CITIA).
- Un accompagnement sera proposé en amont de la manifestation pour aider les auteurs à préparer leur Pitch.

En complément du pitch live, les équipes des projets sélectionnés s'engagent à produire un **Pitch vidéo** qui sera mis en ligne sur la Vidéothèque du Mifa pour garantir une visibilité maximale de leur projet, notamment auprès des professionnels qui ne pourraient pas participer à la session de Pitch.

4. REMISE DE PRIX

Plusieurs prix seront attribués par les partenaires du Festival et du Mifa. Ils seront annoncés, sur place, à l'occasion de la remise des prix Pitches Mifa, en fin de semaine (la date exacte sera connue ultérieurement).

Les auteurs des projets primés s'engagent à faire figurer au générique du film la mention du prix obtenu ainsi que la sélection de leur projet aux Pitches Mifa.

À l'issue des manifestations ou dans les mois qui suivent, les auteurs s'engagent à informer CITIA des accords éventuellement signés grâce à la présentation de leur projet dans le cadre du Mifa.